

ÉCOLES ET COLLEGES DES VOSGES

EXPEDITEUR :
SNUipp88
6 Maison des Associations
Quartier La Magdeleine
88000 EPINAL



Bulletin suppl n°2 au n° 92 de mars 2014 - Trimestriel - Imprimé par nos soins
Directeur de publication: Joël TONDON Abt: 2,30 € - Prix du n°: 0,60 €

DEPOSE LE 16/05/2014

Edito :

Mouvement 2014

**Conservez votre numéro
ACADY imprimé sur
l'étiquette de ce bulletin**

Il vous permettra d'accéder à votre affectation sur <http://88.snuipp.fr>. Vous serez ainsi informé immédiatement après la CAPD du 3 juin et vous pourrez consulter l'opération transparence pour comparer votre barème à ceux des autres postes que vous aviez souhaités.

SALAIRES et METIER Où en sommes-nous ?

Gel des rémunérations toujours en perspective, rythmes scolaires dans la pagaille des tentatives sans ambition et des groupes de travail ministériels qui accouchent trop souvent d'une souris.

Pour le SNUipp-FSU, les enjeux de l'Education méritent plus et mieux. Dans le département, le SNUipp-FSU rencontre les IEN et travaille avec les enseignants référents, les coordonnateurs d'ULIS, les personnels des RASED et les EVS qu'il organise à nouveau parce que la précarité ne recule pas.

Le SNUipp-FSU propose également à toute la profession une matinée sur les

rythmes scolaires

à ne pas manquer !

RESERVEZ

LE MERCREDI 21 MAI

De 9h à 12h

Centre culturel de GOLBEY

SOMMAIRE :

Page 1

Edito

Page 2

EVS - Rythmes

Page 3

Rythmes -

Déclaration CAPD 18 avril 2014

Page 4

80% - colloque psychologues

Pages 5

Vie de la section

Mouvement 2014

Pages 6

Fiche de contrôle syndical

Pages 7 et 8

Bulletin d'adhésion

Francis GEHIN

<http://88.snuipp.fr>

EVS : encore les Prud'hommes... Pour avancer.

Si depuis leur mise en place en 2006, le **SNUipp-FSU** n'est pas favorable au statut des EVS-CAV, CAE puis désormais CUI, il défend l'idée d'une aide administrative aux écoles et d'un accompagnement des élèves handicapés de qualité... Il exige **une pérennisation** de la fonction et des personnels, dans l'intérêt de tous, élèves, équipes, salariés et institution. C'est l'objet de son engagement auprès de ces personnels depuis toujours...

Les poursuites aux Prud'hommes constituent le levier principal de son action syndicale. Cette année encore, des centaines d'EVS ne connaissent pas leur avenir et, les élèves et les équipes devraient encore souffrir d'un manque de continuité à la rentrée 2014.

Alors le SNUipp-FSU écrit au

Ministre, au Préfet de Région, au directeur de l'emploi, à la Rectrice et à l'IA pour que des décisions de renouvellement soient prises avant fin mai.

Pour appuyer cette demande, il organise les EVS en vue de prochaines poursuites aux prudhommes puisque les leçons ne semblent pas avoir été tirées des dernières poursuites qui ont coûté plus de 300 000€ au Rectorat Lorraine.

Le Ministère doit prendre désormais ses responsabilités et cesser d'entretenir et développer la précarité.

Le SNUipp88-FSU a réuni plus de 50 EVS (CUI) le 16 avril dernier.

Il a encore constaté de nombreuses irrégularités dans les contrats de travail.

Outre la nécessité de créer de

véritables emplois statutaires et qualifiés, il est inconcevable que tous soient dans l'attente jusqu'aux vacances d'été, y compris les services de gestion qui doivent recruter en urgence des dizaines d'EVS de plus en plus difficiles à trouver.

Le SNUipp-FSU organise les personnels en vue de nouvelles procédures aux prud'hommes. Il les invite à venir étudier leurs dossiers les MERCREDIS

14 mai à 14h

21 mai à 14h

et 28 mai à 9h

Au siège du SNUipp-FSU
6 Maison des Associations
88000 EPINAL.

Téléphonez pour prendre RDV un de ces 3 mercredis au 03 29 35 40 98.

RYTHMES : Le SNUipp-FSU a voté CONTRE

décret n° 2014-457 du 7-5-2014 - J.O. du 8-5-2014

Notice : le présent décret prévoit que le recteur d'académie peut autoriser à titre expérimental, pour une durée de trois ans, et sur proposition conjointe d'une commune ou d'un établissement public de coopération intercommunale et d'un ou plusieurs conseils d'école, des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire dérogeant à certaines dispositions de l'article D. 521-10 du code de l'éducation et aux dispositions de l'article D 521-2 du même code. L'expérimentation ne peut conduire à une organisation des enseignements sur moins de huit demi-journées par semaine (comprenant au moins cinq matinées), ni sur plus de 24 heures hebdomadaires, ni sur plus de six heures par jour et trois heures trente par demi-journée. L'expérimentation pourra prévoir l'allongement de la durée de l'année scolaire, dans le cas où la durée hebdomadaire de classe serait de moins de 24 heures. Le décret prévoit également l'évaluation des expérimentations conduites, six mois avant leur terme

PRECISIONS :

Le projet de décret autorisant des assouplissements de la réforme des rythmes a été présenté au Conseil supérieur de l'éducation le 5 mai. En se limitant à libérer un après-midi par semaine, les possibilités d'expérimentations apparaissent très réduites. Sur le papier, cette organisation de cinq matinées et trois après-midi portée par le SNUipp-FSU peut s'avérer intéressante notamment pour les enseignants. Mais, dans les faits, et au vu des délais, il est fort probable que parmi tous ceux qui le souhaitent, très peu pourront la mettre en œuvre. Pour le SNUipp-FSU, c'est donc trop peu et trop tard.

Le SNUipp-FSU s'est donc prononcé contre ce décret complémentaire parce qu'au final, il ne règle surtout pas la logique de cette réforme pensée à l'envers. En étant guidée par les contraintes du périscolaire et les capacités inégales de financement des communes, la réforme relègue au second plan le temps de l'école pour les élèves et la prise en compte des demandes des enseignants.

Aujourd'hui, c'est un sentiment de déception, de lassitude et de découragement, quelquefois de colère, qui s'est emparé de la communauté éducative. Or, pour que notre école avance, elle doit s'appuyer sur ceux qui la font vivre tous les jours. Il y a urgence aujourd'hui à prendre les mesures nécessaires pour améliorer les conditions d'enseignement et de travail avec des moyens à la hauteur des besoins. Notre école a besoin d'enseignants reconnus, bénéficiant de formation continue, exerçant leur métier dans des conditions satisfaisantes et sereines et avec un salaire en rapport avec leur niveau de qualification comme nous le demandons lors de la journée de grève du 15 mai prochain avec tous les fonctionnaires. Sur tous ces sujets, il faut très vite avancer. Ce serait avant tout cela une priorité au primaire dans le bon rythme.

le projet de décret n'a recueilli que 3 voix

Pour : 3 (JPA-Ligue-PEEP)

Contre: 31(FSU-FCPE-SNALC-CGT-SUD-FO-CFT-FAGE...)

Abstention : 27 (UNSA - CFDT - UNL - UNEF)

ECOLES ET COLLÈGES DES VOSGES
SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE
des Instituteurs,
Professeurs des Ecoles et PEGC
6, maison des Associations
Quartier de la Magdeleine
88000-EPINAL

<http://88.snuipp.fr>
tel. : 03 29 35 40 98
fax : 03 29 64 24 41
Email : snu88@snuipp.fr
CPPAP n°0715 S 07413
ISSN n°1266 0833
dépôt légal : mai 2014

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp du département des Vosges. Conformément à la loi du 08-01-78, vous pouvez y avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au

SNUipp
Quartier de la Magdeleine,
6, Maison des Associations
88000-EPINAL



RYTHMES ... RESERVEZ VOTRE MERCREDI 21 MAI au matin

Le SNUipp-FSU invite

CLAIRE LECONTE

SNUipp88-FSU

Professeur émérite de psychologie de l'éducation, Claire Leconte travaille, depuis plus de trente ans, sur l'aménagement des temps de l'enfant.

Faire un projet qui respecte réellement les besoins de tous les enfants, qui permet aussi de redonner une qualité de vie professionnelle -et personnelle- aux enseignants, de faire découvrir aux enfants qui ont le moins toutes leurs potentialités, de

leur faire la preuve de leurs compétences autrement qu'à travers les traditionnelles évaluations scolaires, ne peut se faire que si un vrai pacte éducatif se construit.

journée des enfants », tant on sait qu'on peut fatiguer davantage un enfant en 5 heures mal gérées qu'en 6 heures parfaitement bien organisées..."

REUNION-CONFERENCE

MERCREDI 21 MAI

à 9h

**Centre Culturel
de GOLBEY**

"Réformer les « rythmes scolaires » ne peut s'appuyer sur une seule recommandation à savoir « alléger la

Le SNUipp88-FSU vous invite à participer nombreux, syndiqués ou non adhérents, à ce moment d'écoute et d'échange avec Claire LECONTE au moment où tout semble devoir se plier à une vision simpliste de l'environnement éducatif...

Le nouveau Ministre commence à entendre la contestation... Mais va-t-il réellement franchir le pas de l'ambition pour tous les élèves ?

DECLARATION PREALABLE DU SNUipp88-FSU à la CAPD du 18 AVRIL 2014

Les suppressions massives de postes dans les écoles du département vont mettre en difficulté de nombreux collègues. Non seulement les personnels touchés par les mesures, mais aussi ceux qui attendent depuis des années de se rapprocher de leur domicile. Pour le SNUipp-FSU, 2014 n'est ni une année de reconstruction, ni un moment de retour à la sérénité des équipes, pourtant tout aussi nécessaire à la réussite des élèves.

La CAPD examine ce jour le tableau d'accès à la Hors-Classe. Dans un contexte de perte de leur pouvoir d'achat, les enseignants des écoles attendent toujours un geste salarial significatif. Pour le SNUipp-FSU, l'équité justifie la mise en place d'une classe unique de 11 échelons et d'un indice terminal à 783 points pour tous. Malgré une augmentation du taux de passage, le nombre de collègues qui accèdent à la hors-classe est toujours trop bas. Ceux qui atteignent l'indice terminal se comptent sur le doigt de la main. Le Ministère doit répondre à l'indispensable revalorisation de tous les salaires. C'est l'objet de la journée d'action

intersyndicale du 15 mai prochain.

Concernant les rythmes scolaires, le nouveau ministre semble avoir enfin entendu le désarroi d'une grande partie de la profession. Les propositions d'assouplissement dans la mise en œuvre de la réforme devraient être données d'ici quelques jours. En attendant, les maires n'ont pas à imposer de manière unilatérale une quelconque décision. Rien de nouveau ne peut se décider sans les enseignants. Le ministre doit rapidement faire preuve de compréhension et débloquer la situation, notamment sur l'obligation des 9 demi-journées et les conditions de travail des enseignants.

Pour réussir au mieux la rentrée scolaire, il faut aussi que l'accompagnement des élèves en situation de handicap bénéficie de la continuité à la quelle ils ont droit eux-aussi. Le SNUipp-FSU réitère ses demandes :

Création d'un véritable métier et d'un statut relevant de la fonction publique
Pour l'heure, connaître au plus vite le contingent d'EVS et les conditions de renouvellement

Connaître au plus vite le contingent d'AED-AVS Recruter les AVSco par la DSDEN et non plus par les établissements.

Ce 16 avril, plus de 50 EVS étaient réunis par le SNUipp-FSU. Comme les précédentes années, de nombreuses irrégularités ont été identifiées. Il serait regrettable que les personnels soient amenés à faire pression sur les décisions par de nouvelles actions en justice.

Par expérience, le SNUipp-FSU reconnaît que jusqu'alors, une oreille attentive et disponible était portée localement à ses demandes. Aussi, les représentants du SNUipp-FSU ont espoir de réussir une véritable amélioration du système scolaire. Il faudra toutefois que des décisions nationales et locales permettent d'améliorer sensiblement les conditions de travail et de rémunération des enseignants.

A ce propos, le SNUipp-FSU salue qu'à sa demande un groupe de travail DIRECTION soit mis en place. Il regrette toutefois que sa première réunion soit prévue un mercredi après-midi, ne facilitant pas ainsi la participation des membres invités.

EPINAL

**44 rue de la Clé d'Or
88000
EPINAL**

Crédit  Mutuel

Enseignant

www.cme.creditmutuel.fr

SAINT DIE

**17 rue Colonel
J. Pierre
88100
SAINT DIE**

Tél : 0820 822 044

N°indigo : 0,12TTC/min

TEMPS PARTIEL et 80% : L'administration doit respecter les droits !

Le SNUipp-FSU est à nouveau intervenu lors du CTSD du 8 avril pour dénoncer les refus quasi automatiques qui sont présentés par les IEN.

Lorsque l'IEN vous demande de choisir une autre quotité, le SNUipp-FSU vous conseille de **répondre par écrit en recommandé** avec accusé de réception.

Un recours pourra ensuite être possible.

Courrier à envoyer de préférence en recommandé avec accusé de réception.

Nom Prénom
Ecole

Date

Monsieur l'Inspecteur d'Académie
S/c Monsieur l'IEN...

LR :

Monsieur l'Inspecteur,

Lors de notre entretien du2014, vous m'avez signifié le refus de m'accorder la quotité à 80% organisée dans le cadre annuel (2 demi-journées libérées par semaine et un complément horaire à définir sur l'année).

Vous m'avez alors demandé d'opter pour une autre quotité de service.

Je vous prie de bien vouloir noter que je maintiens en priorité ma demande initiale.

Je vous prie également de bien vouloir me préciser par écrit le détail du motif qui vous a amené à prendre cette décision de refus dans le cadre de l'organisation du service.

Dans le cas où le motif serait précisé, j'opterais alors pour l'alternative à la quotité deou X demi-journées libérées, mais seulement dans ce cas.

Je vous prie, Monsieur l'Inspecteur de recevoir mes respectueuses salutations.

Signature

Copie à envoyer au SNUipp88-FSU

Deuxième colloque organisé par les psychologues de la FSU

LUNDI 16 JUIN et MARDI 17 JUIN

SNUipp-FSU 12 rue Cabanis Paris 14ème (métro Glacière)

Psychologues en institution Espaces de résistances et ressources collectives.

Les modalités et le programme sur <http://88.snuipp.fr> (Métier/ASH)

INSCRIVEZ-VOUS RAPIDEMENT en appelant la section SNUipp88-FSU

03 29 35 40 98 ou snu88@snuipp.fr

Tous frais pris en charge pour les syndiqués.

Transport et hébergement

Une participation de 50€ est demandée aux non syndiqués.

VIE DE LA SECTION DU SNUipp88-FSU

En cette fin d'année scolaire, le SNUipp-FSU ne désarme pas et multiplie les contacts avec le terrain, après une série de réunions dans le département en avril, il rencontre tous les IEN du 12 mai au 5 juin pour aborder la situation spécifique de chaque circonscription, mais aussi pour aborder les sujets d'actualité.

Si vous avez des remarques à faire remonter, n'hésitez pas à nous en faire part.

Le SNUipp88-FSU a réuni les enseignants référents ce 14 mai et travaille avec les coordonnateurs d'ULIS les personnels des RASED et les EVS qu'il organise à nouveau parce que la précarité ne recule pas.

Le SNUipp-FSU propose également à toute la profession une matinée sur les

rythmes scolaires

à ne pas manquer !

LE MERCREDI 21 MAI

De 9h à 12h

Centre culturel de GOLBEY

Mouvement 2014

Conservez votre numéro ACADY imprimé sur l'étiquette de ce bulletin

L'étiquette adresse de ce bulletin contient votre numéro ACADY attribué automatiquement par le SNUipp-FSU. Conservez-le ou demandez-le à la section si vous l'avez égaré.

Il vous permettra d'accéder à votre affectation sur <http://88.snuipp.fr>. Vous serez ainsi informé immédiatement après la CAPD du 3 juin et vous pourrez consulter l'opération transparence pour comparer votre barème à ceux des autres postes que vous aviez souhaités.

Pensez à nous renvoyer votre fiche de contrôle syndical !

Vous pouvez remplir directement votre fiche de contrôle sur <http://88.snuipp.fr> en mentionnant votre barème et vos vœux afin que vos délégués suivent au plus près votre situation. Vous pouvez aussi utiliser la fiche au verso de cette page.

Dans tous les cas, afin que nous puissions faire valoir vos droits, veiller à la transparence et à l'équité du Mouvement 2013, faites-nous parvenir une copie de vos vœux informatiques et « papier » à :

**SNUipp88-FSU 6, Maison des Associations
Quartier de la Magdeleine 88000 EPINAL**

tél. 03-29-35-40-98 fax 03-29-64-24-41 snu88@snuipp.fr

- La fiche de contrôle syndical
- votre liste de vœux informatiques
- votre liste de vœux « papier »
- Toutes précisions utiles sur votre situation personnelle

CAPD : 3 JUIN 2014



FICHE DE CONTRÔLE SYNDICAL

à photocopier et à remettre à chaque participant au mouvement.

Nom Prénom Nom de jeune fille

Adresse administrative

Poste occupé Temps partiel demandé 2014-2015 ☐ (%)

Depuis le..... ☐ à titre définitif ☐ à titre provisoire

Diplôme de spécialisation (option) :

Inscription sur liste d'aptitude direction : oui ☐

non ☐

Adresse personnelle

Téléphone: **Courriel:**.....

Afin que nous puissions faire valoir vos droits, veiller à la transparence et à l'équité du Mouvement 2013, retournez cette fiche

avec une copie de vos vœux informatiques et « papier » à :

SNUipp88-FSU 6, Maison des Associations Quartier de la Magdeleine 88000 EPINAL
tél. 03-29-35-40-98 fax 03-29-64-24-41 snu88@snuipp.fr

TITULAIRE ou PES	ANCIENNETE GENERALE DES SERVICES Arrêtée au 31/12/2013 ____ans____mois____jours A vérifier sur I-PROF voir tableau	_____
TITULAIRE	MESURE DE CARTE SCOLAIRE Bonification de 10 points BONIFICATION ASH 1pt/an dès la première année 2012-2013 (même à TP)	_____ _____ _____
TITULAIRE ou PES	ENFANT A CHARGE de moins de 11 ans au 01/04/2014 1 POINT PAR ENFANT Né avant le 01 04 2013 Nombre d'enfants :.....	_____
TITULAIRE ou PES	ENFANT A CHARGE de 11 à 20 ans au 01/04/2014 0,5 POINT PAR ENFANT Nombre d'enfants :.....	_____
TITULAIRE ou PES	HANDICAP RECONNU : oui ☐ non ☐ ENFANT OU CONJOINT HANDICAPE : oui ☐ non ☐	Priorité totale sur tout poste répondant à la situation
PES	RANG DE CLASSEMENT AU CONCOURS NOTEZ ICI LE RANG DE VOTRE CLASSEMENT 1 POINT - rang de classement au concours/1000 (ex : si 2ème, 1- 0,002=0,998)	_____
	TOTAL	_____

IMPORTANT

Tout poste demandé et obtenu, ne peut être refusé !

N'oubliez pas d'adresser à la DASEN, les pièces justificatives des cas suivants :

- enfant ou conjoint handicapé
- maladie grave